

28 novembre 2019

Madame Karina St-Germain
Directrice des Services éducatifs aux jeunes et
responsable de l'organisation scolaire
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Avis du comité de parents concernant le calendrier scolaire 2020-2021

Madame,

Nous vous remercions, cette année encore, de consulter le comité de parents sur le calendrier scolaire. En effet, une des fonctions du comité est « *de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre¹* ».

Après la rencontre ordinaire du mercredi 6 novembre 2019, nous souhaitons vous faire part de nos recommandations concernant l'élaboration du calendrier scolaire 2020-2021 :

- Nous sommes satisfaits de la répartition équitable des congés les lundis et vendredis, tel que demandé lors des précédents avis.
- Nous sommes satisfaits des dates proposées pour la semaine de relâche soit du 1^{er} au 5 mars 2021.

Le comité de parents souhaite vous faire part des recommandations suivantes :

- Nous souhaitons une inversion de l'ordre des forces majeures. Nous n'avons pas de préférence pour les deux premières, mais nous souhaiterions que la date du 23 avril soit la troisième force majeure.
- Suivant l'expérience des dernières années, nous recommandons que les journées de force majeure (concernant les mauvaises conditions météorologiques) soient prises sans hésitation pour la sécurité et la prévention (incluant les tempêtes importantes prévues en journée ou au verglas).

Nous constatons et sommes conscients, suite à la lecture des documents soumis aux fins de consultation, que les contraintes diverses (conventions collectives, LIP etc.) entourant la préparation du calendrier scolaire laissent peu de place aux modifications. Dans ces circonstances, nous vous remercions de considérer les recommandations du comité de parents.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg

Présidente

¹ Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonctions du comité de parents